



# L'ECHO ALBANAIS

## VOEUX

Le maire, les conseillers municipaux et le personnel communal  
vous présentent tous leurs



## MEILLEURS VŒUX POUR 2015



Le conseil municipal invite toute la population à la **cérémonie des vœux** et  
au vin d'honneur qui sera servi le **mercredi 7 janvier 2015 à 18 h 30 à la salle municipale.**

## PREMIER BILAN DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.AP.)

Pour les enfants de nos écoles (François LEVAVASSEUR et SAINT GUILLAUME), cette rentrée a été marquée par la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires (décidée par le gouvernement : décrets des 24.01.2013 et 07.05.2014). La nouvelle organisation, fondée sur 4 jours et demi de classe, intègre également des temps d'activités périscolaires (TAP).

Les ateliers se déroulent le vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30, par cycle de 5 à 7 séances (de vacances à vacances) et sont encadrés par les services communaux, des partenaires associatifs et des bénévoles.

Nous avons souhaité que ces TAP soient un temps de détente, un temps de socialisation, un temps ludique, un temps où l'enfant découvre ce qu'il n'aurait peut-être pas approché autrement. Nous avons voulu proposer aux enfants un large panel d'activités afin de permettre leur épanouissement, d'éveiller leur curiosité et leur appétit de découvertes.

Exemples d'activités proposées :

- Atelier Verre par la Fonderie de Saint-Alban, Découverte instrumentale par l'Ecole de Musique et de Danse du Penthièvre, Calligraphie par l'association Kaïga, Arts audiovisuels par l'Association Feuilles en Herbe, Dessin par l'Association Art'Bre, Danse bretonne par le Cercle Celtique, Secourisme, Lecture, Atelier couture, Relaxation, etc....

Je souligne l'investissement des bénévoles et des associations et les remercie pour leur implication et je n'oublie pas la contribution active, professionnelle et sécurisante de notre personnel. En effet, les intervenants se sont énormément investis pour s'adapter aux besoins nouveaux en matière de prise en charge des enfants et leur proposer des activités de qualité.

L'évaluation au fil du temps permettra de tirer les conséquences d'une telle réforme. Il nous faudra faire preuve de patience pour mesurer son efficacité et en tirer les premiers enseignements. Pour l'instant nous n'avons que 4 mois de recul. Néanmoins, nous avons eu l'occasion de faire un premier point avec les directrices des deux écoles. Les premiers résultats sont encourageants. Certes, cette réforme s'avère coûteuse en temps, en énergie et en argent et le changement n'a été simple pour personne, que ce soit pour les enfants, les familles, les enseignants, les agents périscolaires, et, bien évidemment, la collectivité. Cependant, les TAP organisés dans notre commune semblent avoir trouvé leur rythme de croisière et les enfants sont heureux de participer à des activités très variées. Les enseignants soulignent les bienfaits d'avoir une continuité dans l'enseignement avec 5 matinées de classe qui se suivent sans la coupure du mercredi comme précédemment et n'observent pas plus de signes de fatigue chez les enfants. Bien entendu, nous tiendrons compte des observations des différents acteurs pour améliorer le nouveau service public tout au long de l'année scolaire, l'intérêt de l'enfant devant être au coeur de nos préoccupations.

Je réitère mes remerciements à tous les bénévoles qui ont participé aux ateliers et encourage tous ceux qui hésiteraient encore à nous rejoindre, s'ils ont un peu de temps à consacrer (même pour une ou deux séances). Vous pouvez nous contacter à la Mairie si vous vous sentez l'âme d'artiste, de bricoleur, de couturier, de conteur, ou tout simplement d'un accompagnateur prêt à aider un autre intervenant dans son activité.

Il me reste à vous souhaiter, à toutes et à tous, mes vœux de bonheur, de santé et, de plein épanouissement pour cette nouvelle année.

**Magalie HOUZE, Adjointe aux Affaires Scolaires.**

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Je serai à la bibliothèque municipale le **dimanche 8 février de 10 h 30 à 12 h** pour présenter mes romans et signer des dédicaces. A bientôt.

**Jean HEURTEL**

**LES RANDONNOUS ALBANAIS**

**Sorties** : Départ du parking du complexe sportif René Rouget

- Dimanche 11 janvier à 13 h 30 : Erquy
- Dimanche 25 janvier à 8 h 30 : Maroué

**CLUB DES AINÉS DE LA FLORA - Janvier 2015**

**Marche douce** : les lundis 12 : Saint-Jacques – Les Roches Bleues – La Lande – La Ville Cochard, 19 : La Bouillie, 26 : La Ville Berneuf – Le Dréneuf – Saint Pabu.

**Piscine - Aquagym** : les mardis 6, 13, 20, 27 de 16 h à 17 h à la piscine des Monts Colleux à Pléneuf Val André.

**Club du Jeudi** : Les jeudis 8 et 22 de 14 h à 18 h : Jeux de cartes, de société et boules Bretonne. Activités agrémentées d'un goûter.

**GALETTE DES ROIS** : Les adhérents du Club sont invités à se réunir autour de la traditionnelle galette des rois le jeudi 8 janvier à la salle des fêtes de Saint-Alban, lors des activités du Club.

**Assemblée Générale** : L'Assemblée Générale du Club aura lieu le jeudi 26 février à 11 h à la salle des fêtes de Saint-Alban. Comme chaque année cette réunion est suivie d'un repas dansant. Les gens intéressés peuvent d'ores et déjà s'inscrire. Des précisions seront apportées dans le prochain Echo Albanais.

**VŒUX POUR 2015** : *Le Président Alain MARIE, les membres du Bureau et du Conseil d'Administration présentent : à Monsieur le Maire, au Conseil Municipal, aux commerçants partenaires, à tous les adhérents et futurs adhérents, à tous ceux qui apportent une aide à la vie de notre Association sans oublier les Clubs voisins, leurs vœux les plus sincères de santé, joie et bonheur pour cette nouvelle année.*

**Le club compte sur tous ses adhérents pour la reprise des activités le lundi 5 janvier 2015.**

Petit rappel : renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 qui reste à 15 €, comme l'an passé.

**Pour contacter le club** : ✉ clublaflora@gmail.com

☎ Alain MARIE 02.96.32.96.59 - Jacques LEFEUVRE 02.96.32.43.62.

**ENTENTE CYCLOTOURISTE ALBANAISE - Informations**

**Site du club** : [www.ecta-saintalban.clubeo.com](http://www.ecta-saintalban.clubeo.com) .

Contact : Henri SUHARD 06.31.67.23.72. [suhard.henri@orange.fr](mailto:suhard.henri@orange.fr)/[christophe.brehinier@wanadoo.fr](mailto:christophe.brehinier@wanadoo.fr)

***L'Entente Cyclotouriste Albanaise vous souhaite une Bonne et Heureuse ainsi qu'une Bonne Santé pour l'Année 2015.***

Si avez décidé de pratiquer votre sport favori cette année, alors n'hésitez pas à adhérer à notre Club membre de la Fédération Française de Cyclotourisme, c'est :

- Intégrer une structure organisée pour pratiquer le vélo de manière collective,
- Pouvoir rouler avec d'autres en évitant l'isolement et se faire des amis,
- Participer à des randonnées de proximité organisées par d'autres clubs voisins,
- Entretenir sa motivation, se fixer des objectifs réalistes et les atteindre,
- Bénéficier de conseils techniques pour mieux pratiquer et se faire plaisir.

Vous pouvez consulter notre site, régulièrement mis à jour, il vous donne toutes les informations sur nos activités.

**Date à retenir** : 8 Janvier 2015 à 20 h 30 au Foyer du Stade René Rouget, Galette des Rois pour tous les licenciés et leurs conjoints.

**Circuits programmés au mois de Janvier** : Départ à 9h - Terrain des Sports

**POUR LES GROUPES 1 ET 2**

**Jeudi 1 - 45 km** : St-Alban - Mille Mottes - La Ville Cochard - Coron - La Bouillie - Hénansal - Quintenic - La Poterie - St Aaron - Les Rigaudais - St-Alban.

**Dimanche 4 - 52 km** : St-Alban - Dahouët - La Cotentin - Planguenoual - Morieux - La Crinière - Andel - Boudehen --> D 786 (direction la Volée) - St-Aaron (par la déchetterie) - Coron - Hénansal - (terrain foot) - La Bouillie - La Ville Cochard - St Jacques - Les Rigaudais - St-Alban.

**Dimanche 11 - 58 km** : St-Alban - St René - Moncontour - Lamballe - Plan d'eau - Rond-point la Poterie - Rond-point de Lanjouan - St Aaron - Les Rigaudais - St-Alban.

**Dimanche 18 - 63 km** : St-Alban - Pléneuf - La Croix des Landes - La Bouillie - St Aaron - La Doberie - La Poterie - Trégomar - Plédéliac - St Esprit des Bois - St Aubin - Quintenic - Les Rigaudais - St Alban.

**Dimanche 25 - 65 km** : St-Alban - Planguenoual - Gare d'Yffiniac - Moncontour - Trédaniel - Trébry - St Glen - Penguilly - Lamballe (par plan d'eau) - St Aaron - Les Rigaudais - St Alban.

## LES COMPAGNONS DE SAINT-JACQUES - REPAS ANNUEL

Le traditionnel repas organisé par l'Association "les Compagnons de Saint-Jacques" aura lieu le **dimanche 1<sup>er</sup> février, à partir de 12 h 30**, dans la salle des fêtes de Saint-Alban. Les bénéfices de cette manifestation servent à financer des travaux de restauration et d'entretien de la chapelle Saint-Jacques.

Renseignements et réservations au 02.96.32.91.34. Patricia DAVID ou 02.96.32.91.67. Robert GERNOT. Prix : 15 €  
Joindre le chèque à la réservation pour le 29 janvier au plus tard.

## ASSOCIATION SAINT-ALBAN AUTREMENT

Nous vous invitons le **13 février 2015** pour notre Assemblée Générale Ordinaire, salle du Centre de Loisirs de Saint-Alban, à l'issue de notre premier exercice.

A la demande de plusieurs de nos membres, et d'autres personnes aussi, il nous faut changer le nom de l'association, l'appeler autrement !

Nous lançons une large consultation pour trouver des idées. Rappelons que nos objectifs généraux (inscrits dans nos statuts) sont la promotion du Développement Durable et favoriser l'expression et la rencontre de nos concitoyens.

D'ici là, **les membres du bureau vous souhaitent une très bonne année 2015.**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE DE PENTHIÈVRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CÔTE DE PENTHIÈVRE

### • Informations :

La Communauté de Communes a le plaisir de vous informer qu'il est désormais possible de consulter et/ou de télécharger le calendrier de collecte sur le site de la Communauté de Communes en cliquant sur ce lien :

[http://www.cdc-cote-penthièvre.fr/accueil\\_penthièvre/environnement/dechets/collecte\\_ordures/jours\\_de\\_collectes](http://www.cdc-cote-penthièvre.fr/accueil_penthièvre/environnement/dechets/collecte_ordures/jours_de_collectes)

En renseignant le formulaire avec le nom de leur commune et leur adresse, les résidents du territoire seront informés sur le jour de collecte des ordures ménagères ainsi que celui des déchets recyclables.

### • Réunion foncier :

La Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor et la Communauté de Communes Côtes de Penthièvre organisent le **jeudi 29 janvier 2015 à 20h30 dans les locaux de la Communauté de Communes, rue Christian de la Villéon à SAINT-ALBAN** une **réunion d'informations sur les échanges volontaires de parcelles agricoles.**

Nous invitons tous les propriétaires fonciers, exploitants agricoles ou non, à participer à ce temps d'échanges.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Valérie DANIELOU (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) au 02.96.79.22.22.

### • Collecte de ferraille :

La collecte de ferrailles sur la commune de Saint-Alban sera réalisée le **jeudi 29 janvier 2015**. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès de la Communauté de Communes **avant le lundi 26 janvier 17h** au 02.96.32.98.90.

## UTL

**Bernard de Clairvaux avec Madeleine LEGER** : *Retraîtée Education Nationale*

Homme d'église mais aussi homme de terrain fortement ancré dans le XII<sup>ème</sup> siècle,

- siècle d'élan religieux, chrétien mais aussi islamique ou judaïque,

- siècle de développement économique, social, politique vers les « temps modernes ».

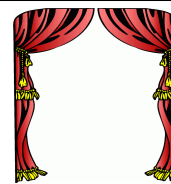
Bernard de Clairvaux a participé à la vie de ce siècle, rencontré tous les grands qui « faisaient ou défaisaient » cette Histoire. Grand bâtisseur, il a contribué à la construction de grandes abbayes cisterciennes, dont douze en Bretagne. C'est au personnage et à ces abbayes que s'intéresse cette conférence.

Le 22 janvier à L'Ancre des Mots à Erquy à 14 h 30. Conférence réservée aux adhérents. Possibilité de s'inscrire dès 14 h.

**Contacts :** [www.utlcotedepenthièvre.fr](http://www.utlcotedepenthièvre.fr) ou [utl.cote.de.penthièvre@gmail.com](mailto:utl.cote.de.penthièvre@gmail.com)

## THÉÂTRE

Pour prendre date. La troupe de théâtre albanaise prépare son spectacle annuel. Elle se produira à la salle des fêtes **le samedi 24 et le dimanche 25 janvier 2015**. Réservez votre week-end pour venir encourager les actrices et acteurs albanais.



## CITÉ DES MÉTIERS : CITÉ DES MÉTIERS : Programme de Janvier 2015

Jeudi 15 à 18 h à Ploufragan : « Les métiers d'Educateur Spécialisé et d'Educateur Technique Spécialisé ».  
 Lundi 19 à 18 h à Ploufragan : « Utiliser les Réseaux Sociaux dans sa recherche d'emploi ».  
 Mercredi 21 à 14 h à Ploufragan : « Les Métiers de la Police et de la Gendarmerie ».  
 Jeudi 22 à 19 h30 à Rostrenen : « Les métiers d'une Exploitation agricole ».  
 Vendredi 23 à 12 h 30 à Lamballe : « S'informer sur la Validation des Acquis de l'expérience (VAE) ».  
 Lundi 26 à 14 h à Plérin : « Conseil pour une candidature efficace ».  
 Mardi 27 à 9 h 30 à Ploufragan : « Comment diffuser mon CV sur le WEB ? »  
 Mercredi 28 à Ploufragan/Collinée/Dinan : « Les métiers de la SNCF ».  
 Vendredi 30 de 16 h à 21 h à Ploufragan : « Nuit des Métiers ». Sur inscription.

**La Cité des Métiers, Espace Sciences et Métiers - Technopole St-Brieuc Armor**  
**6 rue Camille Guérin 22440 Ploufragan**

☎ 02 96 76 51 51. - 🌐 [www.citedesmetiers22.fr](http://www.citedesmetiers22.fr) - ✉ [contact@citedesmetiers22.fr](mailto:contact@citedesmetiers22.fr)

## ANNONCES

### EMPLOI

- Quand vous partez en vacances ou seulement en week-end, je vous propose de garder vos animaux à mon domicile. Jardin clos. Personne sérieuse. Etudie toutes propositions. Contactez-moi au 06.67.44.98.18.

		Horaires d'ouverture	
<b>Mairie</b> ☎ 02 96 32 98 98 Fax. 02 96 32 98 22 Site : <a href="http://www.saintalban.fr">www.saintalban.fr</a> E-mail.(courriel) : <a href="mailto:mairie@saintalban.fr">mairie@saintalban.fr</a>		Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi 8 h 15 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 15	Jeudi, Samedi 8 h 15 - 12 h
<b>Cybercommune</b> ☎ 02 96 93 88 05		Mardi 20 h - 22 h Samedi de 14 h à 16 h Dimanche de 10 h 30 à 12 h	Sur rendez-vous, lundi, mercredi et vendredi après-midi Tél. 06 72 67 12 01
<b>Bibliothèque</b> ☎ 02 96 93 88 05		Mercredi 14 h 30– 17 h Vendredi 16 h 30–18 h	Dimanche de 10 h 30 à 12 h
<b>Urgences médicales</b> ☎ 15			
<b>Permanences Puéricultrice PMI et Assistance Sociale</b>	Permanence à Lamballe <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme DESCHAMPS, puéricultrice P.M.I</li> <li>• Mme BROCHARD, assistante sociale du Conseil Général, sur rendez-vous – Tél. 02 96 50 10 30</li> </ul>	☞ Mardi de 14 h à 16 h 30 ☞ Mardi matin	
<b>Pharmacie</b>	Déplacez-vous à la pharmacie la plus proche de chez vous, les coordonnées de la pharmacie de garde y seront affichées. En cas d'urgence, tél. 15 ou 3237		



**Le prochain ECHO paraîtra le 20 Janvier 2015, les annonces seront à déposer impérativement avant le vendredi 9 Janvier à 12 h.**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2014

Présents : Michel GUEGUEN, Monique HOURDIN, Jean-Yves LE GALL, Loïc DAVID, Magalie HOUZE, Clarisse MILLEVILLE, Nathalie BEAUVY, Christian TREHOREL, Yolande RODRIGUES, Denis BERTRAND, Josette TALBOURDET, Alain JEGU, Danièle CAPPELLA, Philippe SEZNEC

Absents excusés : Mathieu LANGLAIS pouvoir à Magalie HOUZE, Brigitte HERVE pouvoir à Christian TREHOREL, Christian LUCAS, Eliane JUMILUS.

### 1 - Finances – Remboursement frais de repas

2 agents du service technique ont participé à la formation CACES « Plates formes élévatrices mobiles de personnes » les 20 et 21 octobre 2014 au centre de formation ANAFI à Trémuson.

Ces deux agents ont réglé leurs repas ; il convient de rembourser 24.40 € à chacun (2 repas).

Vote : unanimité.

### 2- Finances – Admission en non-valeur (taxes et produits irrécouvrables)

L'admission en non-valeur peut être demandée par le Trésor Public lorsqu'un débiteur n'honore pas ses factures (assainissement, garderie, cantine, location...). Le Trésor Public nous a fait parvenir une liste des pièces irrécouvrables arrêtée à la date du 03 novembre 2014, pour une somme totale de 326.49 euros. Cette somme sera admise en non-valeur.

2 abstentions : M. Houzé, A. Jégu.

### 3- Finances –Création d'un groupement de commandes –

Une réunion d'information a été organisée pour la mise en place d'achats groupés entre les Communes de PLANGUE-NOUAL, SAINT-ALBAN, PLURIEN, LA BOUILLIE ERQUY et PLENEUF VAL-ANDRE ainsi que la Communauté de Communes.

Les groupements de commandes permettent, dans le cadre d'une demande de prestation de marché public, de coordonner et de regrouper les achats de plusieurs collectivités ou entités publiques en vue de réaliser des économies et de mutualiser les procédures de marché.

Lors de cette réunion, la constitution d'un groupement d'achats a été souhaité pour les prestations, telles que :

- ♦ Signalisation verticale,
- ♦ Signalisation horizontale,
- ♦ Point à temps automatique,
- ♦ Equipements de protection individuelle,
- ♦ Prestations de dératisation,

Les groupements de commandes font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Vote : unanimité.

### 4 - Finances – Effacement des réseaux Chemin Romain (étude de détail)

Par délibération en date du 20 mai 2014, le conseil municipal avait décidé l'effacement des réseaux BT/EP/TEL du Chemin Romain.

Suite à une étude de détail réalisée auprès de l'entreprise ALLEZ à ERQUY, le Syndicat Départemental d'Energie nous fait parvenir la nouvelle estimation des travaux :

- pour la basse tension 115 000 euros ht (34 500 € à la charge de la commune)
- pour l'Eclairage public 100 000 euros ht (60 000 € à la charge de la commune)

pour le réseau téléphonique (totalité à la charge de la commune)

- ♦ Génie civil 45 750 euros ttc
- ♦ Câblage 3 200 euros ht.

Vote : unanimité.

### 5 - Urbanisme – Motion contre l'article 157 de la loi ALUR sur la délimitation des secteurs de taille et capacité d'accueil limitée dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des PLU.

Le conseil municipal

Considérant que l'article 157 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a modifié la rédaction de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la nouvelle rédaction de l'article L123-1-5 du Code de l'urbanisme telle qu'issue de la loi ALUR prévoit à l'alinéa 6 que le règlement peut : « à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal) dans lesquels peuvent être autorisés :

- Des constructions
- Des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage(...),

Considérant que cela signifie dorénavant qu'en dehors des secteurs de taille et de capacité d'accueil limité (Stecal), les travaux de rénovation ou d'extension des bâtisses existantes situées dans les zones naturelles ou agricoles ne pourront être autorisés, et que la situation de ces habitations y restera donc fiée à ce qu'elle est à la date d'approbation du PLU (en zone agricole, une grande partie des bâtisses risque de finir en ruine)

Considérant que les STECAL ont un caractère exceptionnel, seuls quelques villages déjà urbanisés pourront bénéficier de ces dispositions

Considérant que cette situation risque de faire proliférer des démarches sauvages d'extensions et de modifications du bâti en complète illégalité, sans demande d'autorisation (avec un fort risque de prolifération de procédures contentieuses entre particuliers et le maire, fragilisant ce dernier)

Considérant en outre que l'application immédiate de ces dispositions entraîne déjà des tensions et des blocages, puisque le PLU en cours de révision doivent être mis en conformité, sans période transitoire, avec la loi ALUR applicable depuis mars 2014.

Considérant enfin que cette disposition impactera négativement sur l'activité économique de notre pays, déjà ralentie. Les Architectes, maître d'œuvre et artisans font en effet la majeure partie de leur chiffre d'affaires dans la rénovation et l'extension du bâti existant, et seront très probablement les victimes collatérales de cette nouvelle rédaction de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal délibère et réaffirme :

Son opposition ferme à la nouvelle rédaction de l'article L123-1-1 du code de l'Urbanisme, issue de la loi ALUR

La nécessité d'un réexamen de ces dispositions, afin de ne pas complexifier davantage le travail des élus, désormais dépourvus de l'aide de l'Etat dans de nombreux départements ruraux, et ne pas affaiblir le ressort économique constitué par la construction et la rénovation.

2 abstentions : D. Cappella – Ph. Seznec.

#### **6 – Voirie – Désaffectation et déclassement d'une parcelle de 3 m<sup>2</sup>, au lieu-dit « La Lande » à SAINT-ALBAN**

Par délibération du Conseil en date du 20 mai 2014, le conseil a décidé la vente d'une surface mesurée de 3 m<sup>2</sup> à Mr et Mme PARRAD domicilié à La Lande à SAINT-ALBAN. Cette parcelle faisant partie du domaine public, il convient de procéder à sa désaffectation et à son déclassement.

Vote : unanimité.

#### **7 – Voirie – Désaffectation et déclassement de parcelles au lieu-dit « Le Vau Maby » - échange Yamada/ commune**

Par délibération du Conseil en date du 20 mai 2014, le conseil a décidé l'échange d'une surface mesurée de 108 m<sup>2</sup> afin de régulariser les limites de la propriété de Mme YAMADA sise au Vau Maby en SAINT-ALBAN.

Il convient également de procéder à la désaffectation et au déclassement de la parcelle attribuée à e Yamada et au classement de la parcelle attribuée à la commune.

Vote : unanimité.

#### **8 – Finances – Décision modificative n° 4**

Considérant que le budget primitif a été voté le 14 mars 2014,

Afin de prendre en compte la délibération n° 5 du 15 avril 2014 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués,

Il convient de modifier les crédits suivants :

Art. 6531 – Indemnités	+ 5000 euros
Art. 022 – Dépenses imprévues	- 5000 euros.

2 abstentions : D. Cappella – Ph. Seznec.